ÉTÉ 2022

Lugagnac

L'ÉCHO DES CAZELLES

BULLETIN MUNICIPAL TRIMESTRIEL N° 35

Photo de Gilles Agrech

LE MOT DU MAIRE

La période estivale s'annonce plutôt bien pour notre village si j'en juge par quelques signes avant-coureurs très prometteurs.

Tout d'abord, deux fois annulée pour raisons sanitaires, la première fête du pâturage de l'Association pastorale de Lugagnac Crégols a pu être organisée, avec une très forte participation, tant pour la transhumance que pour les ateliers et les réjouissances du soir et de la nuit. N'oublions pas cependant qu'un des objectifs était de convaincre plus de propriétaires d'entrer dans cette association gagnant-gagnant…

Peu auparavant, la deuxième journée citoyenne avait permis de poursuivre le travail entrepris sur le chemin des puits de Benech et à la Salle des Fêtes, tandis que les Amis de Lugagnac nous proposaient spectacle, randonnées, vide-greniers et exposition des talents du village. Pour juillet et août, retrouvez l'agenda des manifestations prévues par ses dynamiques animateurs dans ces pages.

Quelques mots sur une innovation, organisée par votre municipalité sur la proposition de la famille Bruce de Labouriette, vous invitant à une séance de cinéma en plein air Place Louis Malle le samedi soir 16 juillet. La réalisatrice et l'équipe du film « Oka ! » seront présents pour un moment de convivialité avec dépaysement garanti !

Nous abordons aussi une période sujette aux pics de chaleurs et canicules, événements climatiques qui vont devenir de plus en plus fréquents et violents. Des conseils pour mieux y faire face vous ont été rappelés sur PanneauPocket et sont disponibles sur le site du ministère en charge de la santé. N'oublions pas non plus nos bonnes habitudes en matière de mesures barrière. Enfin, une initiative du Lions Club que nous relayons bien volontiers permettra à chacun, et notamment nos personnes isolées, de mettre des renseignements médicaux à disposition des services de secours de façon simple et efficace.

Bel été à toutes et à tous !

François Reymann

SOMMAIRE

	Pages
Edito	1
Sommaire	2
VIE MUNICIPALE	
Informations municipales	3 à 5
Solidarité	5/6
La Fête du Pâturage	7
Procès-verbaux des Conseils Municipaux	8/9
INFORMATIONS DIVERSES	10
LUGAGNAC : ses habitants, sa vie locale, son patrimoine	
Du côté des Amis de Lugagnac	10/11
En savoir plus sur Lugagnac	12/13
De bouche à oreille	14 à16
LES PAGES RECREATIVES	
Le clin d'oeil de Maxime	16/17
La recette d'Agathe	17
Vos pages de jeux	18/19
Photos souvenirs du printemps	20/24

Mairie de Lugagnac

Tél : 05 65 24 30 91
Mail : mairie.lugagnac@orange.fr
Site internet : lugagnac46.fr

Informations municipales

SECRETARIAT
Fermeture pour congés

du 29 juillet
au 19 août inclus

PERMANENCES DES ELUS
en août

Le jeudi de 10h à 12h

Journée nationale : commémoration de la Victoire du 8 Mai 1945

Voilà deux ans que la pandémie n'avait permis de se retrouver en nombre pour saluer le courage et le dévouement des hommes de la commune morts pour la Patrie.

Nous avons pu, le 8 mai, renouer avec cette tradition d'autant plus symbolique en ces temps troublés.

A cette occasion, le Maire a donné lecture du courrier envoyé par Madame Darrieussecq, Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants.

Quelques extraits de ce courrier :

« Nous qui savons la fragilité de la paix, le passé nous instruit, les morts nous instruisent. La mémoire est un héritage autant qu'elle est une leçon ».

« Le chemin de l'unité (de la France et de l'Europe) n'est rien sans l'attachement viscéral de la France à la dignité de l'Homme et à ses droits fondamentaux. Ce combat nous le poursuivons ensemble, inlassablement.

En Français. En Européens. En femmes et hommes libres ».

CINEMA

Samedi soir 16 juillet sur la place Louis Malle venez nombreux à la projection du film OKA

Accueil et verre de l'amitié à partir de 21h30
Film vers 22h15 (à la tombée de la nuit)
Séance gratuite

Merci d'avance à ceux qui pourront venir aider à installer le matériel pour la séance ainsi que pour l'accueil et le verre de l'amitié à partir de 18 heures.

Vous avez été très nombreux à venir voter.

Taux de participation pour 137 inscrits

Election présidentielle :

1er tour : 83,21 % / 2ème tour : 84,67 %

Elections législatives :

1er tour : 76,64 % / 2ème tour : 70,80 %

RENCONTRE DU 28 MAI avec l'AMF
(Association des Maires de France)

Le 28 mai vos élus recevaient **Jean-Marc Vayssouze-Faure**, Président de l'Association des maires et élus du Lot (AMF46), Maire de Cahors et Président de la communauté d'agglomération du Grand Cahors ainsi que **Véronique Arnaudet** – Membre du bureau de l'AMF46 et Maire de Lamagdelaine.

Ce fut l'occasion

- De présenter l'AMF Départementale et ses activités, dont son offre de formations aux élus,
- D'échanger sur les projets municipaux et les conditions d'exercice du mandat.

Sécurisation routière : les chantiers se succèdent !

Trottoir

La sécurisation de certaines voies se poursuit.

- La route de la Capelette (à l'angle du chemin du Cayrou) est désormais aménagée avec un trottoir, de nouveaux panneaux signalant la vitesse (30 km/h) et le sens de circulation.
- L'étude est toujours en cours pour le chemin des Adrets.

Voirie : le cœur du village va faire revêtement neuf !

La rue de l'Eglise, la place de l'Eglise, l'emplacement situé devant la Salle des Fêtes, la rue du Porche An 2000 y compris sa placette vont bientôt retrouver une nouvelle jeunesse avec un revêtement restauré.

Ce chantier démarrera à la rentrée.

Vous serez informés des dates via l'application PanneauPocket, que vous êtes de plus en plus nombreux à utiliser et plébisciter.

Solidarité

ACTIONS COLLECTIVES	
RAMONAGE	– La liste sur laquelle vous vous êtes inscrit va être transmise à Kevin Theil, – Pour ceux qui ont fait appel à lui l'an dernier, il prendra directement contact avec vous pour vous proposer une date d'intervention – Tarif préférentiel pour les habitants : ♦ Ramonage avec conduit tubé : 70 € ♦ Ramonage sans conduit : 90 € ♦ Ramonage de chaudière : 120 €
VIDANGE DE FOSSES	Second semestre : la liste pour vous inscrire restera affichée en Mairie **jusque fin octobre**.

JOURNÉE CITOYENNE DU 30 AVRIL

Un grand merci aux nombreux volontaires réunis ce jour-là.
Grâce à eux le chemin des puits a retrouvé son charme d'antan et les travaux de peinture à la Salle des Fêtes sont terminés.
Après l'effort, le réconfort : le repas partagé, en plein soleil, a permis à chacun, dans une ambiance bon enfant, de reprendre des forces grâce aux victuailles apportées par les uns et les autres.

La prochaine journée est fixée au **samedi 29 octobre.**

Une information sera déposée dans votre boîte à lettres.

AIDEZ-LES A VOUS AIDER

Nous le savons tous, les premières minutes sont essentielles pour sauver une vie. Mais, trop souvent, lorsque les secours arrivent au domicile d'une personne en détresse, ils perdent un temps considérable à réunir les informations administratives et de santé indispensables.

D'où l'idée du Lions Club International de l'opération LIONS SOS. Une idée simple mais il fallait y penser **!**

Il vous suffit de compléter un formulaire avec les informations indispensables et de le placer dans une boîte conçue à cet effet à déposer dans votre réfrigérateur. Un autocollant est également à apposer sur le panneau intérieur de votre porte d'entrée.

Tous les services de secours et médicaux sont informés de ce dispositif sur le territoire et peuvent ainsi assurer votre prise en charge dans de meilleures conditions.

Ces boîtes sont gratuites et fournies par les pharmacies. Toutefois, pour vous faciliter l'entrée dans ce dispositif, la pharmacie de Limogne nous en a confié quelques-unes qui sont à votre disposition à la Mairie.

Si vous éprouvez des difficultés à compléter le formulaire, ou si vous souhaitez que l'on dépose cette boîte à votre domicile, prévenez-nous, un membre de l'équipe municipale se rendra chez vous.

COLLECTE

Une autre initiative du Lions Club International

Qui n'a pas dans ses tiroirs ***de vieilles radiographies*** *devenues totalement inutiles mais que l'on conserve, au cas où …Elles ne doivent pas être jetées dans les bennes car elles sont nuisibles pour l'environnement mais elles peuvent trouver une seconde vie en étant recyclées, permettant ainsi de financer les boîtes ci-dessus.*

Nous allons les collecter jusque fin septembre à la Mairie. Il vous suffit de nous les déposer sans les comptes-rendus, ou bien à la Pharmacie de Limogne.

Certains d'entre vous nous ont demandé si nous récupérions encore des lunettes dont vous n'avez plus l'usage.
La réponse est oui.
L'association Lunettes sans Frontières poursuit son activité de collecte et nous lui adresserons vos dons. Il vous suffit de les déposer en Mairie avant la fin du mois de décembre.

Merci pour votre générosité.

LA FÊTE DU PÂTURAGE à LUGAGNAC

LE SAMEDI 28 MAI 2022

LES CAUSSES DU QUERCY

Labastide-Murat, le 31 mai 2022 (Communiqué de Presse)

Un succès pour la première fête du pâturage de Lugagnac Crégols

Plus de 400 personnes, habitants, enfants et touristes ont participé à la première fête du pâturage organisée par les éleveurs et propriétaires de l'association foncière pastorale de Lugagnac Crégols.

Après avoir assisté à la cuisson du pain dans le vieux four à pain de Lugagnac remis en service pour l'occasion, les participants ont pu suivre les 200 brebis de Lilian Boulpiquante qui rejoignaient un parc de l'association foncière pastorale. Plus loin les attendait Alexis Jaquet, animateur de la réserve du marais de Bonnefont, pour une animation autour de la biodiversité des pelouses sèches calcaires.

Guilhem Boucher de l'association la Granja a ensuite présenté la restitution de 15 enquêtes ethnographiques réalisées en 2019 dans une quinzaine d'élevages et qui permet de comprendre l'histoire et l'importance de l'élevage ovin sur le territoire.

Les maires de Lugagnac et Crégols, Messieurs Didier Pech et François Reymann ont rappelé les origines de la création de l'association foncière pastorale de Lugagnac Crégols. Issue de la volonté des deux communes de trouver une solution pour valoriser les espaces embroussaillés, l'association foncière pastorale a été créée en 2017 et regroupe une quarantaine de propriétaires pour plus de 280 hectares. Ces espaces sont pâturés par les vaches, brebis et chevaux des éleveurs de l'association des Caussignols. « Un projet qui a permis d'unir des gens qui ne se connaissaient pas, des propriétaires et des éleveurs et de célébrer ce partenariat autour d'une première fête du pâturage » se félicite Lilian Boulpiquante, président de l'AFP de Lugagnac. Il remercie les partenaires et les bénévoles d'avoir rendu cette fête possible.

Catherine Marlas, présidente du Parc et vice-présidente du Département, a conclu en rappelant que cette AFP est l'une des 23 AFP créées sous la houlette du Département dans le cadre du projet reconquête des espaces embroussaillés. Ce projet, à travers le pâturage des espaces embroussaillés, permet de lutter contre le risque incendie, la restauration des pelouses sèches calcaires tout en offrant une ressource diversifiée aux animaux du territoire.

La soirée s'est conclue de manière festive avec un marché gourmand musical animé par un Pas de Côté et un bal traditionnel animé par le groupe Trio Cad.

Contact presse : Emeline Villeneuve
communication@parc-causses-du-quercy.org

(Photos en fin de bulletin)

Procès-Verbaux des réunions du Conseil Municipal

Procès -Verbal Réunion du 21 mars 2022

Etaient présents : François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Yannick MONTAGNÉ, Vincent LAGARRIGUE, Norbert FLACONÈCHE, Catherine MORIN, Jean-François VIGNES, Sophie WALTER

Présente en visioconférence : Laurence MARY a donné pouvoir à Catherine MORIN.

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h15.

Madame Catherine MORIN est nommée secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 18 février 2022 :

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Délibérations :

II-1 - Délibération - taux d'imposition des taxes directes locales 2022

Trois taxes sont concernées : le foncier bâti, le foncier non bâti et la CFE (pour les entreprises)

- Taxe sur le foncier bâti : proposition de passer le taux de 2021, qui s'élevait à 33,56 %, à 34,90% pour 2022.
- Foncier non bâti et CFE : pas de changement de taux

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II-2 - Délibération : budget prévisionnel 2022 :

Budget de fonctionnement : 138 446.41 euros

Budget d'investissement : 113 961.76 euros

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II-3 - Délibération : reconstruction du Lac de Puy de Ferrières

Suite à l'effondrement d'une partie des murets entourant le lac, le Maire propose de constituer un dossier de demande de subvention auprès du Département au titre de la conservation du petit patrimoine rural. Un architecte du CAUE fera ensuite un rapport de préconisations permettant de demander des devis afin de passer le dossier en commission départementale. La parcelle et le chemin appartenant à la commune, il pourrait être envisagé d'y installer une table et des bancs.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

III – Informations et discussions

III-1 - Planning des élections :

Les membres du Conseil se répartissent les permanences à assurer pour la tenue du bureau de vote lors des élections présidentielles et des élections législatives.

Le bureau se tiendra à la Mairie ; les permanences se dérouleront de 08h00 à 19h00.

III- 2 – Radars :

Le radar situé à l'entrée du village, route de la Capelette, sera déplacé expérimentalement sur le chemin des Adrets. Cette opération a pour but d'obtenir des statistiques exploitables en termes de fréquentation et de vitesse. Les données recueillies permettront d'analyser, avec le SDAIL, les solutions à apporter pour continuer les travaux de sécurisation de cette voie manifestement très concernée par les excès de vitesse dangereux.

III-3 - Hangar

Le Maire a reçu une proposition d'un habitant du village pour entreposer les engins techniques de la Mairie. Il informe le Conseil que cette proposition sera prochainement étudiée afin de voir si elle peut répondre à nos besoins et possibilités.

III-4 – Accueil de la chorale dans les locaux de la Mairie

Compte-tenu des travaux engagés dans la Salle des Fêtes pour réserver un accueil plus confortable aux habitants, le Maire exprime son souhait de donner plutôt la priorité à l'utilisation de cette salle actuellement.

III-5 – Installation d'un mobile home sur un terrain du chemin des Adrets

Le Maire informe les membres du Conseil de son intention de rencontrer la propriétaire du mobile home afin de s'assurer que le projet de construction sur le terrain sera en tous points conforme au permis de construire déposé et accepté par la DDE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **15 avril 2021** à 18h15 en Mairie.

Procès -Verbal Réunion du 06 mai 2022

Etaient présents : François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Jean-François VIGNES, Catherine MORIN, Norbert FLACONÈCHE, Sophie WALTER, Laurence MARY.

Présent en visioconférence : Yannick MONTAGNÉ, a donné pouvoir à Nathalie DEVIMES

Absent excusé : Vincent LAGARRIGUE a donné pouvoir à Catherine MORIN

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h15.

Madame Catherine MORIN est nommée secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 21 mars 2022 :

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Délibération : Hangar destiné à entreposer le matériel municipal

Le Maire François REYMANN, propose au Conseil Municipal de donner suite à la proposition de Monsieur Bernard COSTES de la manière suivante :

- Etape 1 : location du hangar à partir du 1er juin2022, pour une durée de 1 an reconductible et un coût de 50 €/mois, charges comprises. Cette location ne fera pas l'objet d'une caution. Un bail sera établi, étant entendu que Monsieur COSTES s'engage à libérer le local des biens qui y sont actuellement entreposés. Ce local sera assuré par la municipalité dans le cadre de son contrat avec Groupama.
- Etape 2 : à l'issue du bail, acquisition du local au prix évoqué par Monsieur COSTES, soit 15.000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

III – Informations et discussions

III-1 – Voirie communale – Projets pour 2022 :

Route du Mas de Benech : la technique du point-à-temps sera employée pour réparer les parties dégradées de la chaussée.

Centre bourg (rue de l'Eglise, place de l'Eglise, rue du Porche An 2000 et parvis de la Salle des Fêtes) et Chemin des Iris : un devis est en cours pour la réfection de la voirie de ces lieux de passage et de stationnement. Les membres du Conseil souhaitent qu'un plan des travaux envisagés soit fourni par le technicien voirie de la CCPLL du Pays de Lalbenque-Limogne (marquages au sol) pour décider de la nature du revêtement approprié.

Il sera ensuite demandé à la CCPLL le classement du Chemin des Iris et de la Route du Mas de Benech en voies communautaires, car elles remplissent les critères d'accès à ce classement qui présente l'avantage de transférer leur entretien à la Communauté de communes.

III- 2 – Réorganisation du secrétariat :

Le Maire propose un plan de la réorganisation des salles d'accueil et de secrétariat et expose les raisons qui conduisent à la proposition de réaménagement.

Les membres du Conseil souhaitent que différents essais d'aménagement soient testés avant de prendre une décision.

III-3 – Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

Le Maire présente le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service.

III-4 – Elections législatives des 12 et 19 juin 2022 :

Horaires : de 08h00 à 18h00

Un tableau des permanences sera prochainement communiqué aux élus.

IV – Questions diverses

IV-1 : Radars

Le Maire présente les statistiques des premiers mois de l'année. Elles sont stables pour la route des Serres et le chemin du Barry. Celles du radar déplacé depuis un mois de la route de la Capelette sur le chemin des Adrets font apparaître de très nombreux excès de vitesse dans les deux sens, avec une vitesse accrue dans le sens entrant (du croisement de la route venant de Crégols vers l'entrée de Lugagnac). Une réflexion globale sur la sécurisation routière du village va s'engager avec le SDAIL, y compris pour le chemin des Adrets.

IV-2 : Adhésion à Quercy Energie

L'adhésion n'est pas renouvelée.

IV-3 : Acquisition et appartenance d'équipements dans la Salle des Fêtes :

Une demande de subvention est présentée par l'Association des Amis de Lugagnac pour l'acquisition d'un réfrigérateur et d'un lave-vaisselle. Les documents justificatifs vont être communiqués à la Mairie ainsi que le montant des aides accordées par la MSA et le Crédit Agricole. La demande de subvention sera étudiée une fois les pièces réunies.

Par ailleurs, afin de vérifier l'assurance du matériel de la Salle des Fêtes et notamment des appareils électroménagers, un relevé de l'ensemble sera à prévoir ainsi que sa partition éventuelle entre les Amis de Lugagnac et la Commune. Une réflexion sera également engagée pour formaliser *a minima* le mode d'acquisition de matériel et son appartenance.

IV-5 : Subventions pour l'aménagement de la route de la Capelette (passage à l'angle du chemin du Cayrou) et la rénovation du lavoir du Puy de Ferrières :

- Route de la Capelette : subvention présentée au titre des amendes de police – réponse attendue au mois de juillet.
- Ferrières : le dossier est enclenché auprès du Département du Lot. Un devis sera demandé lorsque le CAUE aura rendu ses préconisations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **03 juin** à 18h15 en Mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

Transport scolaire régional

Comment procéder à l'inscription ?

Je me connecte sur **lio.laregion.fr/transport-scolaire** et je sélectionne mon département de résidence.
Je consulte les conditions d'éligibilité à la **gratuité** pour l'année 2022-2023. Pour plus d'informations, je peux consulter le règlement du transport scolaire régional en téléchargement sur la page.
L'inscription est obligatoire avant le 31 juillet. A partir du 1er août, une **participation de 25€** vous sera appliquée.
La demande d'inscription est traitée par le service régional des mobilités. **Votre carte de transport scolaire sera envoyée directement à votre domicile.**

Bon à savoir Cette année, le transport scolaire régional est gratuit pour une majorité d'élèves en Occitanie. Vérifiez votre éligibilité en cliquant sur la page de votre département de résidence.

LUGAGNAC : ses habitants, sa vie locale, son patrimoine

Du côté des Amis de Lugagnac

Spectacle Michel VIVOUX

Le 14 mai, Michel VIVOUX, artiste musicien, compositeur, interprète nous a présenté son spectacle « J'AI DECIDE DE M'AIGRIR ». Ce fut deux heures de chansons entrecoupées d'histoires, le tout sous le signe de l'humour, de la dérision et aussi de la poésie. Ce spectacle de grande qualité nous a enthousiasmés, Michel VIVOUX est un grand artiste.

Les randonnées : **le 07 mai** nous étions 14 à suivre notre guide Maxime pour une balade de 11 km empruntant les différents chemins qui entourent Lugagnac ! **Le 04 juin** nous n'étions que six à covoiturer jusqu'à Limogne pour y découvrir les chemins qui mènent aux cabanes. Maxime était à nouveau notre guide. Merci à lui pour ces deux beaux circuits !

Le 26 mai, jour de l'Ascension avaient lieu notre traditionnelle **exposition de Talents et le vide-greniers** ! Dans la salle des fêtes et à côté de l'église ils étaient douze à présenter leurs créations : peintures – dessins- maisons à oiseaux – sculptures – bijoux – doudous – objets en cuir – travaux au crochet- livres pendant que les chineurs déambulaient sur la place de l'église à l'affût de bonnes affaires. Et pour ceux qui avaient une petite faim, Patrick, Maxime, Norbert et Mariano étaient aux fourneaux pour les frites saucisses ou taboulé.

***** Merci à tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation de ces manifestations. *****

A VOS AGENDAS

LES MANIFESTATIONS DE L'ÉTÉ

	06 juillet – Voyage à Martel		**03 août** – Marché des saveurs gourmandes
	8 juillet – Apéro du Moulin – Offert par les Amis de Lugagnac - suivi d'un repas façon auberge espagnole		**21 août** – Concert de musique classique par l'ensemble « Lot Allegro « à 20h30 à l'église
	15 juillet – Concert de musique classique violon, guitare, violoncelle par le Trio « Tirana » 20h30 à l'église		**27 août** - Repas de fin d'été – Place Louis Malle
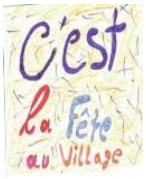	**23/24 juillet** – **Fête votive** avec remise des Prix des Maisons Fleuries et du concours Photos – Samedi soir : Repas et animation musicale Dimanche : Concours de pétanque et thé anglais - A 19h – Apéro Concert		**28 Août** – Concours de pétanque

Les activités régulières

Randonnée : tous les premiers samedis du mois. Départ de l'église à 09h00.
Pétanque : le vendredi à 20h30
Chorale : la chorale fait une pause. Elle reprendra début septembre sous la houlette de Jean-Louis qui animera les répétitions pendant l'absence de la cheffe, partie sous d'autres cieux pour un an.

LES AMIS DE LUGAGNAC - Contacts :

Tél : **07 49 10 42 09**
Courriel : comitedesfetes.lugagnac@orange.fr
N'hésitez pas à consulter la page des Amis de Lugagnac sur le site de la Mairie :
« http://www.lugagnac46.fr/les-amis-de-lugagnac »

En savoir plus sur Lugagnac

Le Camping de Lalbrade - Espace Naturiste - un ilot d'exception

(Texte de Gisèle et Catherine)

Pénétrer dans le camping de Lalbrade, c'est entrer dans un autre univers, un « écart » de Lugagnac merveilleusement préservé par Evelyne et Bernard Curtet, propriétaires de ce magnifique domaine depuis 1988.

Le Camping de Lalbrade est connu des naturistes de l'Europe entière et plus particulièrement de ceux en provenance des pays nordiques, de la Grande Bretagne, d'Allemagne, des Pays Bas. Dans ces pays l'esprit naturiste est plus développé que dans d'autres contrées.

Si pour beaucoup d'entre nous le naturisme est synonyme de nudisme, cette interprétation ne reflète pas la philosophie de vie de ses adeptes.

Définition de la Fédération Française du Naturisme : « Le naturisme est une manière de vivre en harmonie avec la nature, caractérisée par la pratique de la nudité en commun et qui a pour conséquence de favoriser le respect de soi-même, le respect des autres et de l'environnement ».

Mais revenons à l'histoire :
Madame et Monsieur Curtet, elle pharmacienne et lui ingénieur, naturistes convaincus depuis maintenant 50 ans, ont décidé de quitter la région parisienne voici plus de trente ans. Ils ont arpenté plusieurs territoires, dont la Dordogne, l'Ardèche, avant de trouver le site idéal pour installer leur camping et partager leur philosophie d'une vie basée sur le respect des autres et de la nature. Pierre Ramond, Maire de Lugagnac à l'époque, a su entendre leur projet et le Conseil Municipal l'a validé.

Lalbrade, c'est un domaine privé de 80 hectares, installé sur un promontoire à la confluence de trois vallées, traversées par la route de Lugagnac, celle de Fonderbies et celle des Combes. Point de route en 1988 pour gagner le plateau depuis la route des Combes. Elle a vu le jour avec la création du camping et fut à la charge des nouveaux propriétaires.

Autrefois il y avait une seule maison, celle de la famille Conte. A la fin du XIXème siècle, le couple qui l'occupe va avoir au moins six enfants. L'un d'eux, Jules, va se retrouver au Truffe où habite aujourd'hui René, son petit-fils, dont les parents vendirent Lalbrade à une famille venue de Belgique avant qu'elle ne soit acquise par Monsieur et Madame Curtet.

Ce vaste domaine propose d'avril à septembre différents types d'hébergements (50 pour être précis). Chacun peut y trouver son havre de paix ; camping traditionnel sous la tente ou en mobil home, bungalows de tailles et de matériaux divers en fonction de leur date de construction, et même deux roulottes.

Dans cet immense espace, réservé exclusivement à des naturistes, on vit en pleine communion avec la nature, chaque installation étant posée de telle sorte qu'elle dispose d'une vue unique et d'un calme absolu. Imaginez des plongées de ce haut promontoire sur des falaises vierges de toute construction ou route ; des fleurs que l'on ne trouve plus que rarement ailleurs, mais qui se savent ici protégées, des arbres de nombreuses essences qui déversent

généreusement leur ombre autour d'eux et même une très jolie vigne grimpante plantée voici quelques années par celui que nous appelons tous Pierrot.

Les équipements collectifs (piscines, spa, sauna, salle de sport, tennis, terrain de jeux pour les petits, terrain de pétanque), tout a été conçu dans un souci de bien-être afin que ces installations collectives ne perturbent en aucun cas le souhait des vacanciers de se ressourcer au plus près de la nature. Randonner sur le domaine c'est pouvoir parcourir des dizaines de kilomètres de chemins balisés par Evelyne et Bernard, l'un d'entre eux permettant une promenade de trois heures en passant d'une combe à l'autre pour accéder à la falaise de la tête de l'homme. Et pour parfaire cet ensemble, il existe même une grotte, bien cachée et fermée actuellement suite à des saccages de concrétions. Cette grotte était le rendez-vous de jeunes du village.
On y retrouve leurs noms et des dates dont certaines remontent aux années 1900.

Trois ânes ont la rude tâche d'entretenir les espaces et tout le reste est assuré par les propriétaires qui ne comptent pas leur temps pour que leur domaine soit à la hauteur de ce que leurs résidents viennent y chercher, y compris des fournées de pain frais et de croissants au beurre chaque matin, une soirée hebdomadaire de dégustation de produits locaux et une soirée pizzas, le tout confectionné dans un magnifique four à pain. Ils se retrouvent souvent sur les bancs de bois qui jouxtent le four à pain pour faire connaissance, converser, admirer les couchers de soleil ou le passage d'orages.

On ne ressort pas de cette visite indifférent, mais comme au sortir d'une parenthèse enchantée.

Rappelons-le, Lalbrade est un domaine privé. Il est donc bien compréhensible que cette parenthèse ne soit accessible qu'à ceux qui viennent à sa rencontre en réservant un séjour au Camping.

Un grand merci à Evelyne et Bernard Curtet pour leur accueil chaleureux et ce bon moment partagé. Ce fut un privilège de pouvoir passer un après-midi à découvrir ce magnifique domaine.

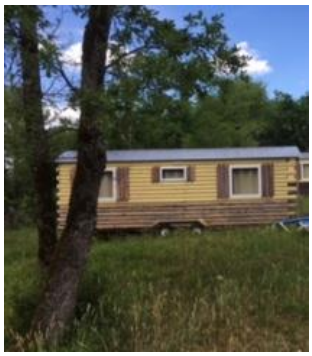

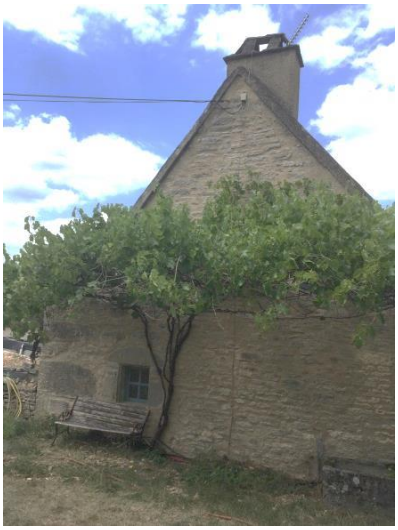

La grotte aux Graffitis : un témoignage de la vie passée

Sur les indications de Vincent Lagarrigue et avec l'autorisation de Thierry Burg, les Spéléos du Causse de Limogne en Quercy ont visité une cavité connue de longue date et tombée depuis dans l'oubli. Elle ne fait qu'une quinzaine de mètres de long mais présente sur ses parois de multiples graffitis d'où son nom !

Même si beaucoup sont estompés et difficilement lisibles on y reconnait plusieurs dates et signatures, certaines revenant plusieurs fois :

- Costes Géraud - 1869
- 1893
- 1904
- Albanie Balat - 1908
- André Balat – 1908 - 2 ans
- Balat Irénée - 1908 - cousin
- Rames

Ce genre de vestiges est rare dans le Quercy mais ces noms sont locaux. Grâce aux recherches de Jean Pierre Olié, nous avons quelques informations sur certaines de ces personnes :

- **Géraud Costes** est né à Lugagnac le 22 avril 1856. Peut-être a-t-il visité la cavité en gardant les brebis ? D'autant qu'elle présente quelques traces d'aménagements et aurait très bien pu servir de bergerie.
- **André Balat** est né le 14 avril 1906 à Lugagnac et décédé le 9 juin 1962 à Concots. Son père, Joseph Sylvain Balat, était né au mas de Bassoul de Cènevières alors que sa mère, Elisabeth Delpech, était native de Lugagnac. Ils étaient métayers chez Rames à la Grézette. Le graffiti mentionne l'âge d'André mais le chiffre est mal tracé et sa lecture sujette à controverse.
- **Marie Albanie Balat** était sa sœur, née au mas de Bassoul le 13 février 1891 et mariée avec Pierre Garrigues, le 13 juillet 1913, à Lugagnac.

Nous souhaiterions en savoir un peu plus sur cette grotte, sur sa fréquentation et sur son utilisation éventuelle en tant que bergerie ou abri. Evoque-t-elle des souvenirs de famille ? Avez-vous entendu quelques anecdotes sur elle ? Si tel est le cas, merci de nous en faire part.

Pour le SCLQ : thierry.pelissie@wanadoo.fr - 0624662278

LA GROTTE AUX GRAFFITIS

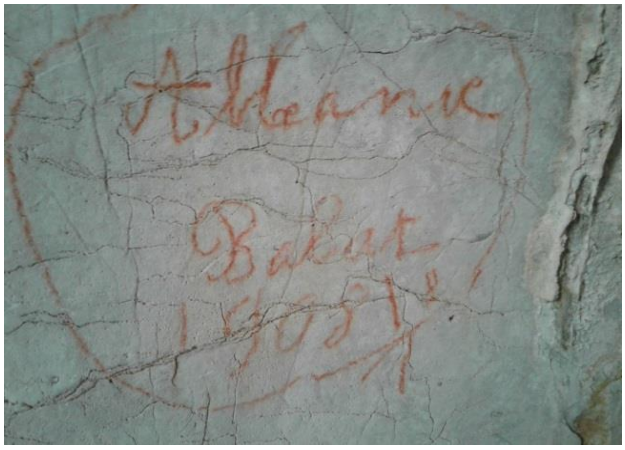

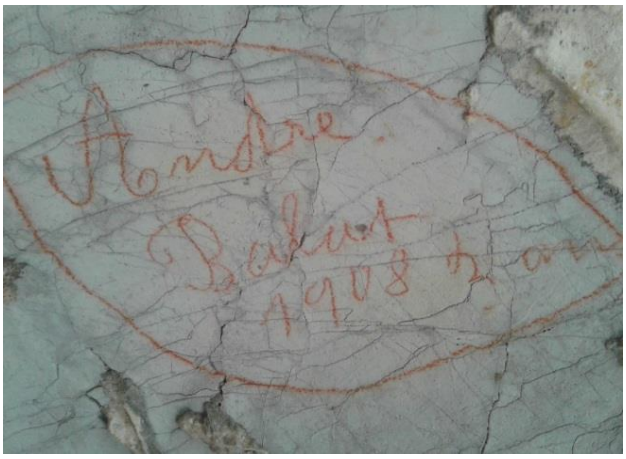

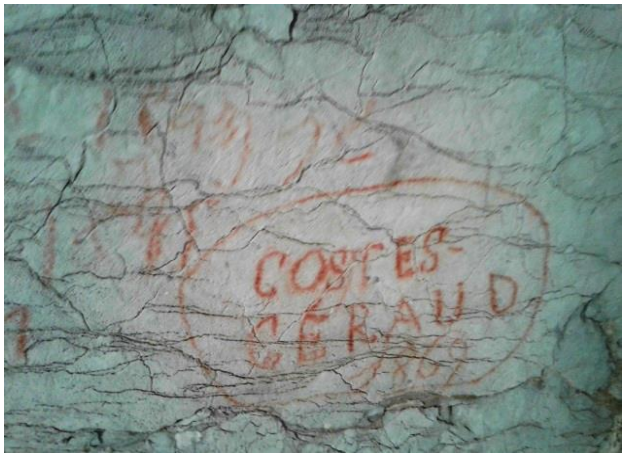

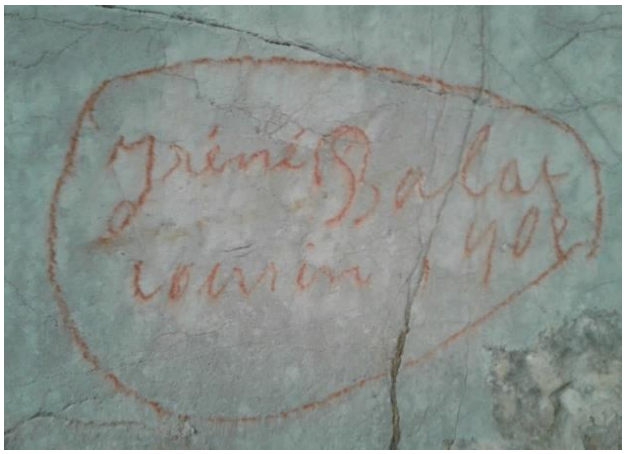

Bientôt à découvrir :

Le nouvel ouvrage de Gisèle Russeil

LA SORCIERE DU LAC YDROU

Narratrice, fictive et réelle à la fois, cette sorcière est, autant que possible, conforme aux légendes et aux croyances locales, et à l'Histoire. Quercynoise, elle n'en est pas moins française, européenne et habitante du monde.

Précieuse mémoire du passé (elle traverse le temps et l'espace), elle est aussi notre contemporaine, soucieuse de son identité féminine et humaine, du devenir de la vie dans le monde et de celui de la planète.

Je remercie Céline et Patrick d'avoir aussi bien saisi son essence que son aspect.
Gise Russeil

Illustrations de couverture :
1ère page - Dessin : Céline Gonzalez
4ème page - Dessin : Patrick Rouable

Vous pourrez acquérir cet ouvrage auprès de G. Russeil

LES PAGES RECREATIVES

Clin d'œil de Maxime

LA PRISE DE LA BASTILLE

Le 14 juillet 1789, la forteresse ne comptait que sept prisonniers : « Quasi vide sans doute, mais surchargée : surchargée de la longue histoire entretenue entre la monarchie et sa justice ». Ainsi, une légende noire enveloppait la forteresse et en faisait le symbole du despotisme ministériel ou de l'arbitraire royal. Cette image, dont témoignent les parisiens explique pour une part l'« émotion populaire » de cette journée du 14 juillet.

Déçus de trouver ces prisonniers en nombre si faible et manquant de prestige, les émeutiers en inventent un faux, appelé comte de Lorges, « un malheureux vieillard qui fut trouvé chargé de chaînes, à moitié nu, avec des cheveux et une barbe de divinité fluviale, au fond d'un cachot où ne pénétrait pas la lumière et dont les murailles suintaient l'humidité […]. Le misérable vieillard, qui gisait là depuis des années et des années, fut comme de juste porté en triomphe par les amis de la liberté aux acclamations d'un peuple en délire ».

Après la prise de la Bastille, des auteurs, comme Jean-Joseph Dusaulx, inventent de toutes pièces des supplices qu'auraient subis les détenus. Une vieille armure et une imprimerie sont présentées comme des instruments de torture. On prétend que des

squelettes découverts dans le remblai d'un bastion sont ceux des victimes de la tyrannie. La légende veut aussi que les révolutionnaires auraient trouvé le squelette du célèbre « homme au masque de fer ».

De la Bastille à la Cour

Ce n'est que le lendemain, à son réveil le 15 juillet à 8 heures, à Versailles, que le duc de La Rochefoucauld-Liancourt annonça à Louis XVI la prise de la Bastille. Le dialogue suivant a souvent été cité par les historiens du XIXe siècle :

- C'est une révolte ? » Demanda Louis XVI.
- Non sire, ce n'est pas une révolte, c'est une Révolution. » répondit le duc de La Rochefoucauld.

L'Armée royale

Un fossé déjà ancien s'est creusé davantage au sein des armées royales après les événements parisiens. Les officiers n'ont plus confiance en leurs hommes. Le 14 juillet, cinq de six bataillons des Gardes-Françaises s'étaient mutinés et certains avaient rejoint les émeutiers. La semaine précédant les événements, on dénombrait déjà soixante-neuf désertions dans le régiment de Provence et vingt-neuf dans celui du Régiment Royal-Picardie cavalerie.

Les observateurs étrangers

Dès le 16 juillet, le duc de Dorset, ambassadeur d'Angleterre et familier du comte d'Artois, écrivait au *Foreign Office* : « Ainsi, mylord, s'est accomplie la plus grande révolution dont l'Histoire ait conservé le souvenir, et, relativement parlant, si l'on considère l'importance des résultats, elle n'a coûté que bien peu de sang. De ce moment, nous pouvons considérer la France comme un pays libre ». Pour Charles James Fox, c'est « le plus grand événement qui soit jamais arrivé au monde ».

L'édifice après l'insurrection

La Bastille fut démolie à partir du 15 juillet sous la direction de l'entrepreneur privé Pierre-François Palloy. Son chantier fait l'objet de nombreuses visites, Beaumarchais, Mirabeau, attirés par la poétique des ruines ou voulant participer à cet événement. Celui-ci monta un commerce annexe en transformant les chaînes de la Bastille en médailles patriotiques et en vendant des bagues serties d'une pierre de l'ancienne forteresse.

Palloy fit faire également des maquettes de l'édifice qui furent envoyées dans tous les chefs-lieux des départements français. On peut y ajouter la transformation en objets de piété et de culte, de tout ce qu'il put récupérer sur les boiseries et les ferronneries de la vieille forteresse. La plus grande part a servi à construire le pont de la Concorde.

Le marquis de La Fayette envoya une des clés de la Bastille à George Washington, l'une des grandes figures de la Révolution américaine et premier président des États-Unis. Elle est aujourd'hui exposée à la résidence de Mount Vernon, transformée en musée. C'est à la fonderie de Romilly, dans l'Eure, qu'ont été conservées jusqu'à sa fermeture l'horloge et les cloches de la forteresse. Le carillon quant à lui se trouve actuellement au Musée européen d'art campanaire, à L'Isle-Jourdain (Gers). La disparition de la Bastille n'empêche pas son mythe de renaître dès la Révolution sous la forme d'une mode «à la Bastille» (bonnets, souliers, éventails).

La recette d'été d'Agathe Thuillier : le kéfir de fruit au sureau

Envie de boissons rafraîchissantes en cette saison chaude ? Le kéfir de fruit est une boisson délicatement effervescente, facile et rapide à faire chez soi avec ses enfants et petits-enfants. Il se prépare à la maison en quelques minutes et est prêt pour la consommation en 24 à 48 h. **Très économique, mais aussi tonifiante, régénérative et vivante,** cette boisson fermentée, douce et légère, est remplie d'enzymes et de bactéries bénéfiques pour la flore intestinale. Consommée régulièrement, elle constitue une excellente médecine préventive et curative.

Recette : dans un bocal type *Le Parfait* de 1L, mettre 1cm de sucre blond en poudre, 2 cm de grains de kéfir initialement rincés à l'eau, remplir d'eau jusqu'à 2 cm du bord du bocal, ajouter 9 grains de raisin sec, 3 rondelles de citrons sans pépin, 2 pincées de fleurs de sureau séchées* et de l'amour. Mélanger avec une cuillère en bois (éviter tout ustensile métallique). Fermer le bocal avec son joint. Mélanger à nouveau une fois par jour. Dès que les grains de raisin sont remontés, filtrer avec une passoire non métallique. Votre kéfir est alors prêt à être dégusté !

Pour la filtration : enlever d'abord les fleurs et les fruits, puis récupérer dans la passoire les grains de kéfir à rincer pour recommencer ! Si vous ne souhaitez pas refaire du kéfir immédiatement, mettez les grains de kéfir dans un bocal d'eau avec un peu de sucre au réfrigérateur.
*Vous pouvez mettre des figues sèches, des abricots secs, des pruneaux... Amusez-vous !

Pour connaître le programme estival du relais producteurs, L'Arbre Acadabar, de l'association Sembius de Limogne, nous contacter : 06 86 76 47 19 (Agathe de Lugagnac) ou asso.sembius@gmail.com

Vos pages de jeux

Les solutions des jeux du numéro 34

1/ Charades : Château / Pissenlit

2/ Les personnages : Françoise Sagan / Champollion / Jeanne d'Arc / Winston Churchill / Johnny Hallyday

3/ Petits problèmes de Certificat d'Etudes

N° 1 : Salaire du mois de mai : 32x8x24-456= 5688 - Dépenses : 650 +745 + (31x62) = 3317

Somme mise de côté : 5688 – 3317 = 2371 f

N°2 : 27 cm x 500 (= 135 m) x 21 x 500 (= 105m) soit 14 175 m2 x 38 f/m2 = 538 650 f

Vos jeux du numéro 35

1/ Retrouvez, grâce aux illustrations et aux indices, qui sont les six personnages célèbres.

1

2

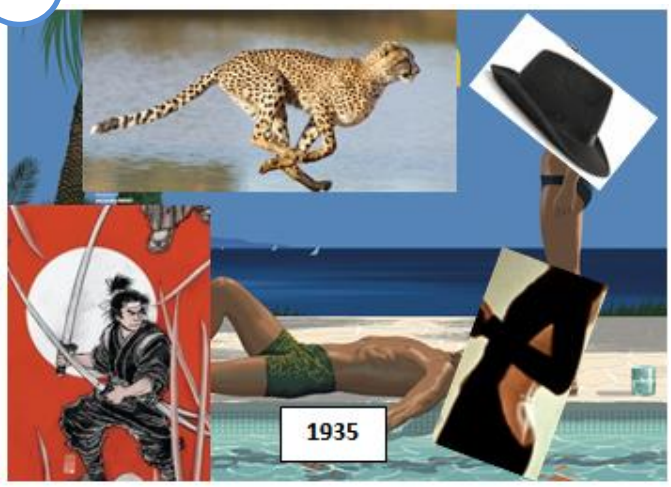

3

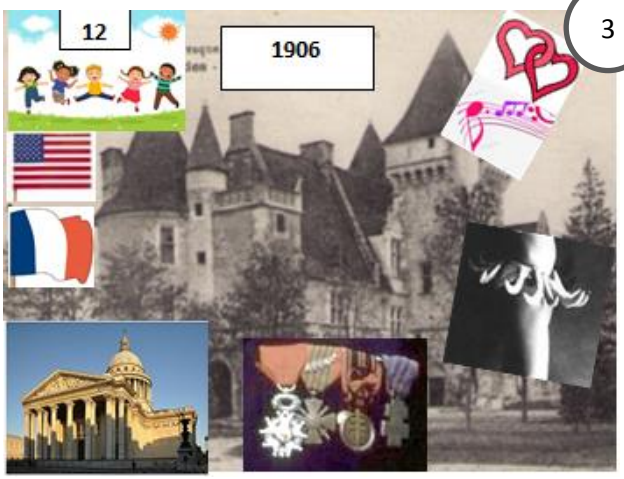

4

5

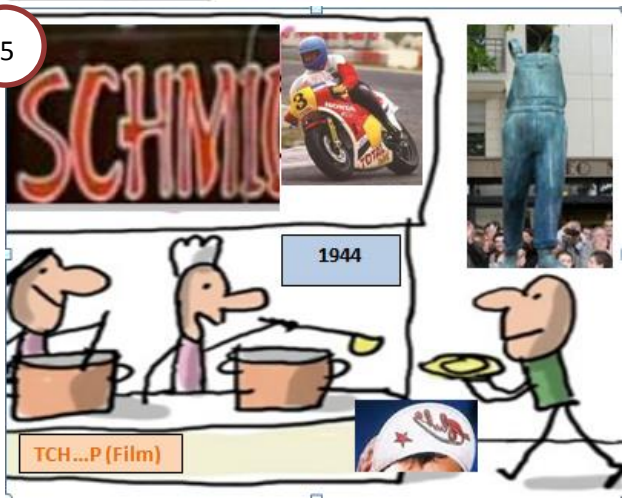

6

2/ Françoise vous propose quelques questions sur des particularités de la langue française :

- Quel est le plus long palindrome (qui se lit dans les deux sens) ?
- Quel est le seul mot masculin qui se termine en ETTE ?
- Quel est le plus long lipogramme (mot dans lequel une lettre n'est pas présente) qui ne contient pas la lettre **e** ?
- Quel est l'anagramme (autre mot utilisant les mêmes lettres dans un ordre différent) de guérison ?
- Quel est l'anagramme de **endolori** (le résultat est plutôt paradoxal …) ?
- Quel est le plus long mot de 7 lettres dont on ne prononce aucune des lettres mais aussi le plus petit mot qui contient toutes les voyelles ?

3/ Ah ! Le Certificat d'Etudes, une réserve sans fin de questions pour vous faire plancher à votre tour sur des épreuves variées.

Cette fois-ci un quizz sur différents thèmes. Attention : les enfants interrogés vivaient en 1930. Pour certaines questions la période peut avoir son importance.

A vous de jouer, (sans consulter internet bien sûr …) :

- Quelles mers et océans relient le Canal de Suez ?
- Complétez cette phrase : « Les eaux du lac ……..…..tombent dans le lac ……par les célèbres chutes du Niagara ? »
- Citez une région de France où l'on extrait de la potasse : ……
- Quel est le nom du bacille responsable de la tuberculose ? ……..
- Quel est le nom du minerai dont on extrait de l'aluminium ? ……..
- Comment s'appelle la loi fondamentale d'un Etat ? ……
- Quels artisans utilisent une varlope, une herminette, un riflard ? ……
- Ecrivez en chiffres romains le nombre 1 814 : ……
- Quel est le tiers et demi de 25 ? ……
- Conjuguez le verbe « résoudre » à la première personne du présent de l'indicatif : ……

4/ Et pour conclure, un rébus qui cache une citation de Victor Hugo en relation avec l'été.

PHOTOS SOUVENIRS DU PRINTEMPS 2022

RANDONNEE
du 7 mai

RANDONNEE

Du 4 juin

FETE PASTORALE – 28 MAI

Ouf ! après le bitume la récompense

Les ateliers

Que de convives affamés pour déguster les nombreux produits proposés !

Convivialité toujours avec musique et danse

La préparation du pain dans le magnifique four du village

LES TALENTS DE LUGAGNAC ET DES ENVIRONS du 26 MAI

François – dessins et sculptures en bois

Kaëtan – sculptures en fer forgé

Céline – Peintures - dessins

Dominique - Bijoux

Christelle – Cages à oiseaux

Julie - Vêtements

Laurence – Bijoux - Origami

Sophie - Doudous

Aurélia – Objets en cuir

Marie – Travaux au crochet

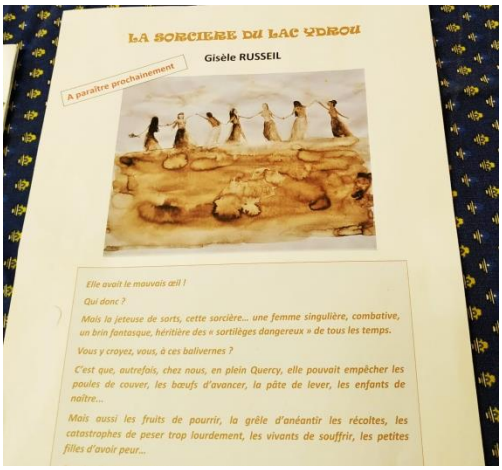

Gisèle – Nouveau livre

Annie

LE VIDE-GRENIERS du 26 MAI

Patrick, Maxime, Norbert, restaurateurs d'un jour

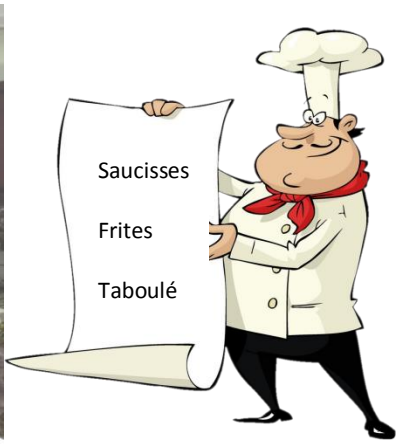

Le Comité de Rédaction de l'Echo des Cazelles, bulletin de liaison de la Mairie de Lugagnac, remercie toutes les personnes ayant participé à l'élaboration de ce numéro.